

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE D'UN DEVIS**

Dès acceptation d'un devis les conditions de vente ci-dessous feront foi

Les CGV lie le prestataire de vente de produits ou services , nommés ci-après « entreprise » ou « vendeur » ainsi que le partie faisant appel à ses services ou produits nommé ci-après « acheteur » ou « client »

Les conditions générales (CGV) présentes concernent d'une part l'entreprise

EIRL JANOU EVENEMENTS

ROUSSY JEANNE

Basée au 986 route de Talloires . 74210 Doussard

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy

Numéro de SIRET : 454 021 940 00035

Représenté par : Roussy Radigue Jeanne

D'autre part , les conditions générales engagent les clients , personnes physiques ou morales ayant signé le devis . Elles font office de contrat des droits et des obligations conclues entre les 2 parties.

L'entreprise se réserve le droit d'adapter la CGV ci présente à tout moment , le contrat applicable étant celui consultable sur le site web à la date de signature du devis .

### **Article 1. Application et opposabilité des présentes conditions générales de vente.**

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle ou écrite du vendeur, prévaloir contre ces conditions générales de vente.

Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura été portée à sa connaissance.

### **Article 2. Modalité des devis et commande.**

Afin de pouvoir déterminer les besoins du client, un devis est systématiquement adressé au client en double exemplaire. Le devis détermine avec précision l'ensemble des prestations à réaliser par la société. L'enregistrement de la commande ne pourra se faire que si le présent contrat est signé et accompagnée d'un acompte dont le montant est indiqué au contrat (sauf cas

particuliers comme les administrations par exemple). Afin de confirmer la commande, le client apposera sur l'un des exemplaires du devis la mention « Bon pour accord » et apposera sa signature sur ce document. Le bénéfice de la commande est personnel au client et ne peut être transmis à un tiers sans l'accord de la société. Une fois le contrat ou devis signé, le client sera dans l'obligation de verser l'acompte indiqué. En cas d'annulation de la part du client après la signature du contrat ou devis, le client restera redevable de l'acompte à titre de dommage et intérêts et ce y compris en cas de forces majeures telles que les grèves totales ou partielles, l'interruption des transports, de la fourniture, d'énergie, une pandémie.

### **Article 3. Modification de la commande.**

Dans l'éventualité où le devis initial aurait été modifié par le client, la commande ne le sera qu'après acceptation expresse et écrite par l'entreprise des dites modifications ; toutes modifications ou résolutions de la commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit au moins 12 jours ouvrables avant la date de la réception. En cas de prestation alimentaire aucune révision à la baisse ne pourra être effectuée après la signature du devis.

### **Article 4. Prix, conditions de paiement, pénalités.**

Les prix sont ceux du tarif en vigueur au jour de la signature du contrat. Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- paiement de l'acompte indiqué au contrat à la réservation
- le paiement du solde se fera à date de prestation

Le non-respect des échéances entraînera en plus l'application d'intérêts de retard courant à compter du premier jour suivant l'échéance, calculés par application à l'intégralité des sommes restant dues au taux d'intérêt de 1.3% par mois entier conformément à l'article L.441-6 du code de commerce.

### **Article 5. Clause pénale.**

A titre de clause pénale, le client défaillant devra acquitter entre les mains de l'entreprise à une indemnité égale à 10% de la créance impayée en principal et intérêts (avec minimum de 38.11 euros) sans préjudice de frais qui pourraient être mis à la charge du client pour le recouvrement des sommes.

### **Article 6. Clause résolutoire de plein droit.**

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une ou l'autre des parties, le présent contrat sera résolu de plein droit au profit de l'autre partie sans

préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés de la part de l'entreprise la résolution prendra effet 7 jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure restée infructueuse. Les acomptes d'ores et déjà versés seront restitués au client en cas de résiliation unilatérale de la part de la société . En revanche, si la résolution du contrat est à la charge du client, les acomptes d'ores et déjà versés resteront la propriété de l'entreprise à titre de dommage et intérêts.

### **Article 7. Frais d'annulation**

Pour toute annulation effectuée par le client :

- Annulation au moins 9 mois avant la date de prestation : aucun acompte n'est remboursable.
  
- Annulation dans les 1 mois avant la date de prestation : la totalité de la prestation sera exigée.

### **Article 8. Fourniture et matériel.**

Les risques de pertes, de casse, de dégradation ou de disparition de ce dernier ou des biens présents sur le lieu de la réception ne peuvent être couverts par les assureurs de l'entreprise et restent à la charge effective du client. Ainsi, il appartiendra au client d'assurer à ses frais les biens de valeur que ses invités ou lui-même introduiraient sur le lieu de la réception.

### **Article 9. Transport.**

Les frais de transport sont inclus au devis.

### **Article 10. Redevances.**

Conformément aux lois du 11 mars 1985, les redevances sur la propriété littéraire et artistiques demeurent à la charge du preneur de la salle, c'est-à-dire à la charge du client. La déclaration correspondante doit être effectuée par le client auprès de la SACEM, 30 rue Ballu 75009 Paris

### **Article 11. Règlement des litiges.**

Les présentes conditions de vente sont réputées acceptées sans réserve, ni restriction. Tout litige relatif à la présente vente ou prestation, même en cas de recours en garantie ou de plusieurs défendeurs, serait, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Annecy.

## **Article 12. Force majeure.**

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution contractuelle de l'entreprise.

En cas de force majeure, tout évènement indépendant de la volonté de l'entreprise et faisant obstacle à son fonctionnement normal. Constituent notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles, un accident de la route ou une panne mécanique, entravant la bonne marche de l'entreprise ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, pandémie.

**Annulation COVID :** En cas de mesures prises par le gouvernement ou la préfecture d'interdire les rassemblements, les frais d'annulation suivants seront appliqués :

– Annulation au moins 10 jours avant la date de prestation : l'acompte n'est pas remboursable mais pourra être réutilisé pour une prestation identique avec le même prestataire dans les 12 mois suivant l'annulation ( hors jours fériés y compris 24 et 31 décembre) et hors indisponibilité .

– Annulation dans les 3 jours avant la date de prestation : la totalité de la prestation sera exigée.

## **Article 13. Conditions générales de ventes.**

Si lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (retard de règlement, par exemple), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que cet acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant.

## **Article 14. Service**

Le service des boissons sera effectué sur un lieu privé . L'horaire notifié sur le devis sera l'horaire de prestation du service . Sachant qu'une mise en place met 30 minutes hors montage de la guirlande guinguette , nous arriverons au minimum 30 minutes en avance .

## **Article 15. Repas et Hébergement**

Un repas sera demandé si la prestation dépasse les heures de repas de 12h30 et de 20h30. Dès lors le client se doit de fournir un repas chaud au personnel du Bar Bichette . Pour ce qui est de l'hébergement , il sera demandé si la prestation dépasse 23h avec un temps de route supérieur à 40 minutes .Une chambre avec

une salle de bain privé sera alors demandé et le Bar Bichette restera sur l'événement jusqu'au lendemain 9h du matin .

#### **Article 16. Retard de prestation**

En cas de retard de la part du client sur l'heure de prestation , l'entreprise tolère un retard de 30 minutes sans facturation . Par la suite tout heure commencée sera due à hauteur de 200 euros.

#### **Article 17. Prix**

Les prix des produits vendus sont indiqués en Euros en TTC, le détail de la TVA est indiqué dans le devis. Toutes les offres sont définies dans le devis, la signature de celui accompagné de la mention « Bon pour accord » vaut pour contrat et signifie l'acceptation des présentes CGV. L'entreprise remet gratuitement un devis personnalisé au Client. La prestation fait l'objet d'un devis valable pour la durée qu'il précise. Le prix de l'offre globale est détaillé sur le devis.

#### **Article 18. Droits de propriété intellectuelle**

L'entreprise prendra quelques photos lors de l'événement , ces conditions générales de ventes permet à l'entreprise de les utiliser à titre professionnel et commercial sur le site internet , les réseaux sociaux , les flyers et autres .

**Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez ne pas contracter ces conditions générales de ventes**

**Plus d'infos, contactez-nous : Tél : 06 79 88 95 57 - Email : [lebarbichette@yahoo.com](mailto:lebarbichette@yahoo.com)**

A l'attention de l'entreprise EIRL Janou EVENEMENTS

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services à la personne de l'entreprise Janou EVENEMENTS  
- Pour le Bar Bichette portant sur

le devis numéro : \_\_\_\_\_

Devis/Contrat reçu le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Nom / Prénom du client : \_\_\_\_\_ // \_\_\_\_\_

Adresse du client : \_\_\_\_\_

Signature du client :

Date : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_